



SNUipp Tarn
201 rue de Jarlard
81 000 ALBI
☎ :05 63 38 44 34
@ : snu81@snuipp.fr

Albi, le mardi 25 mars 2014

à Madame la Directrice Académique du Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : Indemnité ECLAIR - part modulable

Madame la Directrice Académique,

Un nouveau régime indemnitaire va se mettre en place en Education prioritaire à la rentrée 2015. Si en attendant, pour l'année 2014, le ministre vient de répondre favorablement à la demande du SNUipp-FSU de répartir de manière égale la part variable de l'indemnité ECLAIR entre tous-tes les enseignant-es de l'Education prioritaire, il n'en est rien pour cette année scolaire 2013.

Nous vous demandons que ce principe d'équité s'applique dès cette année en donnant consigne à votre IEN de répartir de manière égale la part modulable de l'indemnité ECLAIR.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le SNUipp Tarn
Le co-secrétaire départemental, Thomas Verdier